

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/12/2024 - 13329 - 2020 B 00520 - 883 866 626 - 4G

Désignation de l'entreprise SAS 4G				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise Domaine de la Madergue 34530 MONTAGNAC						
Numéro SIRET* 8 8 3 8 6 6 6 2 6 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/03/2024		
ACTIF						
				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	1 440	016	1 440
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	90 000	042	90 000
	Total I (5)		044	91 440	048	91 440
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	89	086	89
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	89	098	89
	Total général (I + II)		110	91 529	112	91 529
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		100	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		132	349		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	6 325		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	7 774		
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		172	1 116		
	Comptes courants d'associés		173	82 638		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	83 754			
Total général (I + II + III)				180 91 529		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

Le 16 DEC. 2024

Sous le n° 2024/13329

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2024

Formulaire de l'annexe (article 202 du Code de Commerce)
Annexe du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS 4G

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice clos le
31/03/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214		
		services*	Intracommunautaires		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires.)						222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
		Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	2 980		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)		243				244			
Rémunérations du personnel*						250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI))		255				254			
Dotations aux provisions						256			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
		Total des charges d'exploitation (II)		264	2 980				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	270	(2 980)		
	Produits exceptionnels				(IV)	280			
	Charges financières				(V)	290	10 422		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		(VI)	300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	1 116		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2									
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					312	6 325		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					316			
	Provisions non déductibles*					318			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)					322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-als d'associés		247			324	1 116		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et loyer d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 259 sexies B))				248	330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				249	251			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
						999			
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU (44. octies A)	987	342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44. quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992							
Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
				Deduct° exception, simulateur de cumul (art. 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. I Déficit col. 2									
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					352	7 441		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					356			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. I Déficit col. 2									
						370	7 441		
						372			

4G
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de la Maderque
34530 MONTAGNAC
883 866 626 RCS BEZIERS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 JUILLET 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 mars 2024**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 6 325,67 euros en totalité au compte « autres réserves ».

Dividendes antérieurement distribués :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 juillet 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Christophe GIANCOLA



Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4G

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 91 529 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 326 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Greffe du tribunal de commerce
93 avenue Président Wilson
34500 BEZIERS

Objet : 46
N° RCS : 883 866 626 RCS BEZIERS

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants en simple exemplaire :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31.03.2024,
- la résolution d'approbation des comptes soumise et votée par l'assemblée générale.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 44.50 euros à l'ordre du TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

